



CHAMPIONNAT DE FRANCE SUPERBIKE 2014

DEMANDE DE WILD-CARD

DEMANDE D'ENGAGEMENT

EN CATEGORIE

MOTO 3

MOTO 3 JUNIOR

MOTO 3 MININES CADETS

(Le classement minimes cadets est réservé aux pilotes titulaires d'une licence NJ nés à partir du 01/01/1997 et ayant 14 ans révolus le jour de l'épreuve sans limite de puissance ou nés à partir du 1er janvier 1998 et ayant 13 ans révolus le jour de l'épreuve avec bridage à 40 cv)

CHALLENGE DE L'AVENIR

TROPHEE PIRELLI 600 CC

(réservé aux pilotes nés à partir du 01/01/1992 et ayant 15 ans révolus le jour de l'épreuve)

SUPERSPORT STOCK

SUPERSPORT EVO

SUPERBIKE STOCK

SUPERBIKE EVO

SIDE-CAR

SIDE-CAR F2

**COCHEZ AU VERSO, L'ÉPREUVE À LAQUELLE VOUS
SOUHAITEZ PARTICIPER**

PILOTE

NOM : _____ Prénom : _____ Né(e) le : _____

Adresse complète : _____

Code Postal : Ville : _____ Tél. fixe : _____

Tél. port. : _____ e mail : _____ N° et Type de licence : _____

Moto-Club : _____ N° CASM _____

PASSAGER SIDE-CAR

NOM : _____ Prénom : _____ Né(e) le : _____

N° et TYPE DE LICENCE : _____ N° CAS M(*) _____

Moto-Club : _____

MACHINE

Marque : _____ Type : _____ Manufacturier Pneus : _____

RÉSULTATS 2013

Catégorie : _____ Classement Final : _____

(*) Seulement si le passager est titulaire d'une licence NCA

Les vérifications préliminaires sont des vérifications de sécurité, la conformité de la machine avec les règles techniques reste sous la responsabilité du pilote.

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Je soussigné m'engage à respecter le Règlement Général du CHAMPIONNAT DE FRANCE SUPERBIKE, ainsi que le Règlement Particulier de l'épreuve et le cahier des charges team / pilotes et à me conformer aux prescriptions du Code sportif National de la FFM et des règles techniques et de sécurité.

DATE : _____ SIGNATURE : _____

SUITE AU VERSO

DEMANDE A RETOURNER ACCOMPAGNÉE OBLIGATOIREMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT (1 CHÈQUE PAR ÉPREUVE DE 350 €). ELLE DOIT ÊTRE PARVENUE A LA FFM AU MOINS 30 JOURS AVANT LA DATE DE L'ÉPREUVE À LAQUELLE LE PILOTE SOUHAITE PARTICIPER :

Fédération Française de Motocyclisme
Direction Des Sports
Madame Dominique SAVART
74 Ave Parmentier 75011 Paris
Tél. 01.49.23.77.07 - Fax 01.49.23.77.23

UN BULLETIN NON ACCOMPAGNÉ DES DROITS D'ENGAGEMENT, DU PALMARES ET DU CAHIER DES CHARGES PILOTES SIGNÉ NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.

Tout pilote s'engageant sur place devra s'acquitter d'un droit d'engagement de 450 €

Nota concernant l'épreuve de Carole : les 30 premiers du classement provisoire du Championnat après Magny-Cours auront automatiquement une pré-réservation pour l'épreuve de Carole. Les pilotes suivants seront placés en liste d'attente par ordre d'arrivée des bulletins d'engagement.

COORDONNEES DES CLUBS ORGANISATEURS

5 et 6 avril – LE MANS

ASM DES 24 HEURES ACO

Circuit des 24 Heures, 72040 LE MANS CEDEX. Tél. 02.43.40.24.24

24 et 25 mai – NOGARO

ASM ARMAGNAC BIGORRE

Circuit Paul Armagnac, B.P. 24, 32110 NOGARO. Tél. 05.62.09.02.49

14 et 15 juin – LEDENON

MC LEDENON

Circuit de Ledenon, 30210 LEDENON. Tél. 04.66.37.11.37

28 et 29 juin – NEVERS MAGNY-COURS

MC NEVERS ET NIEVRE

Monsieur Régis MOREAU, 19, rue de l'Orangerie, 58000 SAINT-ELOI. Tél. 03.86.37.17.43

30 et 31 août – CAROLE

MC MOTORS EVENTS

14, rue Cauchy, 75015 PARIS. Tél. 06.76.06.18.71

27 et 28 septembre – ALBI

MCC ALBI

Circuit d'Albi, 81990 LE SEQUESTRE. Tél. 05.63.43.23.00

Attention :

L'utilisation d'une caméra embarquée est soumise à l'autorisation de la Fédération Française de Motocyclisme et du Moto-Club organisateur, la demande devra être faite auprès du service communication 10 jours au minimum avant l'épreuve, et à la validation de son installation par les Commissaires Techniques.

UN BULLETIN NON ACCOMPAGNÉ DES DROITS D'ENGAGEMENT ET DU PALMARES NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.